



ARRETE N° 263 /SR – 2022
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU
STATIONNEMENT A SALAZIE EN FAVEUR DE OPTICAL CENTER

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et L 2214-3,
- **Vu** le Code de la route notamment les articles L 411-1, R 417-6, R 417-10, R 325-12 et suivants relatifs à la mise en fourrière des véhicules,
- **Vu** le Code pénal, notamment l'article R610-5,
- **Vu** la demande établie par la Société Optical Center, représentée par monsieur Ulrich NIFLORE, Opticien et madame Jessica KICHENASSAMY, Technicienne Audio, en date du 19 décembre 2022,
- **CONSIDERANT** que pour le bon déroulement de la mise en place de l'agence mobile de Optical center, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement,

ARRETE

- **Article 1** : : L'agence mobile de la Société Optical Center (OCmobile) est autorisée à occuper un emplacement sur les parkings ci-dessous mentionnés de **9h30 à 16h30**, les jours suivants :

Mardi 10 janvier 2023 : parkings devant la mairie annexe de Grand Ilet
Vendredi 13 janvier 2023 : emplacement à proximité de l'école de musique
Mardi 17 janvier 2023 : place de la mairie annexe de Hell Bourg
Mardi 24 janvier 2023 : emplacement de la crèche itinérante à Mare à Vieille Place

- **Article 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques communaux pour permettre l'application de la présente disposition.
- **Article 3** : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront poursuivis et réprimés conformément aux lois en vigueur.
- **Article 4** : MM. le Maire, le Chef de brigade de la Gendarmerie de Hell-Bourg, le Policier municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salazie, le 29 DEC. 2022
Le Maire,



Stéphane FOUASSIN

1 Place Théodore Simonette 97 433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00 Fax : 02 62 47 60 06 ; Courriel : infos@ville-salazie.fr
www.ville-salazie.fr

